CAPD du 30 juin 2022
DECLARATION SE-UNSA 88

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier les recours déposés par nos collègues qui n'ont pas obtenu le temps partiel ou la quotité demandée. A une époque où l'on parle de plus en plus d'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, nous ne pouvons que regretter que la possibilité de travailler à temps partiel ne soit pas un droit pour tous. Lors de sa première rencontre avec les organisations syndicales, notre nouveau ministre a indiqué qu'une de ses ambitions étaient de rendre notre métier plus attractif. Et pour le Se-Unsa, si l'attractivité passe par une revalorisation salariale, elle résulte également d'une réelle considération des personnels et par le respect de leur choix en termes de quotité de travail.

Comment rendre nos métiers attractifs quand un parent ne peut pas trouver un équilibre entre son travail et ses enfants car le temps partiel demandé lui est refusé ?

Comment rendre nos métiers attractifs quand, pour accompagner leurs parents vieillissants et porteurs de handicap, on ne vous laisse pas travailler à temps partiel ?

Comment rendre nos métiers attractifs quand, pour les collègues proches de la retraite, on vous laisse travailler à temps partiel seulement la dernière année d'activité ?

Vous nous expliquerez que vos choix sont le résultat des contraintes qui sont les vôtres, à savoir notamment gérer l'état déficitaire de notre département à la rentrée.

Le Se-Unsa se félicite de votre souci de mettre un enseignant devant chaque classe.

Cependant pour nous, cela ne doit pas se faire au détriment de la santé de nos collègues ou de leur bien-être en ne leur permettant plus de trouver un équilibre entre leur vie privée et leur vie personnelle.

Notre ministre, dans un message envoyé à l'ensemble de la profession, a décliné plusieurs grandes directions stratégiques dans sa feuille de route. Le premier axe est celui de la lutte contre les inégalités sociales, le second met l'accent sur les savoirs fondamentaux, le troisième est le bien-être des élèves, le quatrième est celui de la question écologique et enfin le dernier axe, celui à nos yeux le plus important, est celui des professeurs, « sans lesquels, je cite notre ministre, rien ne se fera ». Il met l'accent sur la revalorisation du métier d'enseignant pour rendre le métier plus attractif. Cette revalorisation est nécessaire mais le bien-être des enseignants l'est tout autant au même titre que celui des élèves. L'un ne va pas sans l'autre.

Pour le Se-Unsa, il faut :

- l'augmentation immédiate du nombre de fonctionnaires stagiaires par le recrutement dès ce mois de juillet des candidats figurant sur les listes complémentaires de tous les concours, et pas uniquement ceux des disciplines et territoires déficitaires ;
- le recrutement en urgence et en nombre suffisant de personnels contractuels, eux-mêmes sécurisés financièrement et professionnellement :
- des conditions de rémunération, d'indemnisation et de travail sécurisantes pour les étudiants en alternance ;
- la revalorisation des différents tutorats ;
- des recrutements d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en nombre suffisant et dans des conditions qui leur permettent de sortir de la précarité ;
- des recrutements d'assistants d'éducation (AED) en nombre important dans le second ainsi que dans le premier degré.

En complément de ces mesures immédiates, il faut engager un travail profond sur l'attractivité de nos métiers : une réelle revalorisation des rémunérations et des carrières dont dépend l'attractivité de la fonction publique est nécessaire et indispensable. Aujourd'hui, avec l'annonce de la revalorisation du point d'indice de 3,5 %, nous n'y sommes pas et même l'urgence à compenser l'inflation est un rendez-vous manqué.

Compte-tenu de la gravité de la situation, le Se-Unsa souhaite qu'un dialogue social sincère et nourri s'engage afin de permettre à notre Service public d'éducation de jouer pleinement son rôle fondamental dans notre pays.

Autre point que nous souhaitons soulever localement : nos collègues TRS sont actuellement consultés sur leur choix d'affectation, le Se-Unsa souligne que les réunions de concertation organisées dans certaines circonscriptions sont appréciées, car ce sont des lieux d'échanges qui permettent d'exposer les contraintes organisationnelles et de répartir au mieux des intérêts de chacun des enseignants les couplages proposés, dans un espace de dialogue et de transparence.

C'est pourquoi le Se-Unsa demande que ces réunions soient inscrites dans le calendrier de toutes les circonscriptions du département.

D'autre part, concernant la reprise annoncée de l'épidémie Covid, est-il possible de faire bénéficier les enseignants d'autotests pour les mois de juillet et août ?

Enfin un dernier mot pour saluer ici le départ de Mr Queste qui quitte notre département pour celui de la Meurthe et Moselle et également Mme Cantiani qui quitte ses fonctions de responsable du Pôle premier degré à la DSDEN des Vosges. Nous avons apprécié au cours de nos contacts réguliers à la fois son professionnalisme, son travail, sa bienveillance et sa disponibilité. A titre personnel et au nom du Se-Unsa 88, nous tenions à la remercier. Nous leur souhaitons à tous les deux une bonne continuation dans leurs nouvelles missions.
Merci de votre attention.

Merci de votre attention.

CAPD du 30 juin 2022
DECLARATION SE-UNSA 88

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier les recours déposés par nos collègues qui n'ont pas obtenu le temps partiel ou la quotité demandée. A une époque où l'on parle de plus en plus d'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, nous ne pouvons que regretter que la possibilité de travailler à temps partiel ne soit pas un droit pour tous. Lors de sa première rencontre avec les organisations syndicales, notre nouveau ministre a indiqué qu'une de ses ambitions étaient de rendre notre métier plus attractif. Et pour le Se-Unsa, si l'attractivité passe par une revalorisation salariale, elle résulte également d'une réelle considération des personnels et par le respect de leur choix en termes de quotité de travail.

Comment rendre nos métiers attractifs quand un parent ne peut pas trouver un équilibre entre son travail et ses enfants car le temps partiel demandé lui est refusé ?

Comment rendre nos métiers attractifs quand, pour accompagner leurs parents vieillissants et porteurs de handicap, on ne vous laisse pas travailler à temps partiel ?

Comment rendre nos métiers attractifs quand, pour les collègues proches de la retraite, on vous laisse travailler à temps partiel seulement la dernière année d'activité ?

Vous nous expliquerez que vos choix sont le résultat des contraintes qui sont les vôtres, à savoir notamment gérer l'état déficitaire de notre département à la rentrée.

Le Se-Unsa se félicite de votre souci de mettre un enseignant devant chaque classe.

Cependant pour nous, cela ne doit pas se faire au détriment de la santé de nos collègues ou de leur bien-être en ne leur permettant plus de trouver un équilibre entre leur vie privée et leur vie personnelle.

Notre ministre, dans un message envoyé à l'ensemble de la profession, a décliné plusieurs grandes directions stratégiques dans sa feuille de route. Le premier axe est celui de la lutte contre les inégalités sociales, le second met l'accent sur les savoirs fondamentaux, le troisième est le bien-être des élèves, le quatrième est celui de la question écologique et enfin le dernier axe, celui à nos yeux le plus important, est celui des professeurs, « sans lesquels, je cite notre ministre, rien ne se fera ». Il met l'accent sur la revalorisation du métier d'enseignant pour rendre le métier plus attractif. Cette revalorisation est nécessaire mais le bien-être des enseignants l'est tout autant au même titre que celui des élèves. L'un ne va pas sans l'autre.

Pour le Se-Unsa, il faut :

- l'augmentation immédiate du nombre de fonctionnaires stagiaires par le recrutement dès ce mois de juillet des candidats figurant sur les listes complémentaires de tous les concours, et pas uniquement ceux des disciplines et territoires déficitaires ;
- le recrutement en urgence et en nombre suffisant de personnels contractuels, eux-mêmes sécurisés financièrement et professionnellement :
- des conditions de rémunération, d'indemnisation et de travail sécurisantes pour les étudiants en alternance ;
- la revalorisation des différents tutorats ;
- des recrutements d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en nombre suffisant et dans des conditions qui leur permettent de sortir de la précarité ;
- des recrutements d'assistants d'éducation (AED) en nombre important dans le second ainsi que dans le premier degré.

En complément de ces mesures immédiates, il faut engager un travail profond sur l'attractivité de nos métiers : une réelle revalorisation des rémunérations et des carrières dont dépend l'attractivité de la fonction publique est nécessaire et indispensable. Aujourd'hui, avec l'annonce de la revalorisation du point d'indice de 3,5 %, nous n'y sommes pas et même l'urgence à compenser l'inflation est un rendez-vous manqué.

Compte-tenu de la gravité de la situation, le Se-Unsa souhaite qu'un dialogue social sincère et nourri s'engage afin de permettre à notre Service public d'éducation de jouer pleinement son rôle fondamental dans notre pays.

Autre point que nous souhaitons soulever localement : nos collègues TRS sont actuellement consultés sur leur choix d'affectation, le Se-Unsa souligne que les réunions de concertation organisées dans certaines circonscriptions sont appréciées, car ce sont des lieux d'échanges qui permettent d'exposer les contraintes organisationnelles et de répartir au mieux des intérêts de chacun des enseignants les couplages proposés, dans un espace de dialogue et de transparence.

C'est pourquoi le Se-Unsa demande que ces réunions soient inscrites dans le calendrier de toutes les circonscriptions du département.

D'autre part, concernant la reprise annoncée de l'épidémie Covid, est-il possible de faire bénéficier les enseignants d'autotests pour les mois de juillet et août ?

Enfin un dernier mot pour saluer ici le départ de Mr Queste qui quitte notre département pour celui de la Meurthe et Moselle et également Mme Cantiani qui quitte ses fonctions de responsable du Pôle premier degré à la DSDEN des Vosges. Nous avons apprécié au cours de nos contacts réguliers à la fois son professionnalisme, son travail, sa bienveillance et sa disponibilité. A titre personnel et au nom du Se-Unsa 88, nous tenions à la remercier. Nous leur souhaitons à tous les deux une bonne continuation dans leurs nouvelles missions.
Merci de votre attention.

Merci de votre attention.